

**REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)**

**O/J N°15**

**Séance du 30 avril 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Comité de gestion de l'Espace socio culturel municipal (ESCM) – Désignation des membres du collège Ville.

Les structures d'animation de quartier, bénéficiant d'un agrément « centre social » délivré par la caisse d'allocations familiales (CAF), doivent se doter d'instances de gestion, associant les financeurs et les usagers des services proposés par la structure.

Concernant l'Espace socio culturel municipal (ESCM), pour répondre aux exigences précitées, le conseil municipal a décidé par délibération du 7 octobre 2010, la création d'un comité de gestion chargé de contribuer à la conception du contrat de projet de l'établissement, de suivre sa mise en œuvre et d'en effectuer l'évaluation. Ce comité a également compétence pour se prononcer sur la gestion et le fonctionnement de l'ESCM et d'émettre des propositions budgétaires.

La composition de ce comité de gestion, validée avec la CAF, est pluripartite, associant les collèges « Ville de Bayonne », « institutionnels », « associations » et « usagers ».

Collège Ville de Bayonne :

- 4 élus dont le maire ou son représentant, président de droit.

Collège des institutionnels :

- CAF (un représentant du conseil d'administration)
- Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (le président ou son représentant)
- Le préfet ou son représentant (directeur départemental de la cohésion sociale)
- Le GIP-DSU (un représentant du conseil d'administration)
- L'Education nationale (inspecteur d'académie)

Collège des associations :

- 4 représentants des associations implantées sur le quartier, œuvrant dans le champ social et culturel, sans forcément être déjà partenaires avec l'ESCM.

Collège des usagers :

- 4 membres issus du comité d'usagers avec, si possible, un représentant pour chaque secteur d'activité.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal de désigner, outre le maire qui sera représenté par Madame Julie BENSOUSSAN, présidente de droit, les trois autres conseillers municipaux membres du collège Ville du comité de gestion de l'Espace socio culturel municipal.

Se sont portés candidats :

Majorité municipale : Sylvie Durruty, Cyrille Laiguillon et Monia Belbaraka.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Mme Sylvie Durruty : 32 voix
- M. Cyrille Laiguillon : 32 voix
- Mme Monia Belbaraka : 32 voix

Sont désignés, à la majorité absolue, représentants de la commune de Bayonne au comité de gestion de l'Espace socio-culturel municipal (ESCM) :

- Mme Sylvie DURRUTY
- M. Cyrille LAIGUILLON
- Mme Monia BELBARAKA

Ont signé au registre les membres présents.